



La Maison Liégeoise scrl

Société immobilière
de service public
agrée par la Société Wallonne
du Logement sous le n° 6140

T.V.A. BE 0402.416.772

Enlèvement des encombrants dans les communs

La Maison Liégeoise est très attentive à votre sécurité, pour cela notre équipe d'entretien des communs a pour mission prioritaire l'évacuation de tout objet se trouvant dans les communs (cages d'escalier, caves communes, ...).

Pour rappel, conformément à votre bail et au règlement d'ordre intérieur :

« Il est interdit de déposer, même temporairement, des objets personnels dans les espaces communs (vélos, voitures d'enfants, bacs, seaux, sacs poubelles, ordures, etc.). La société pourra faire enlever, après AVIS PREALABLE, tout ce qui pourrait s'y trouver. Si le responsable n'est pas identifié, les frais d'enlèvement seront répartis entre tous les locataires ».

Dès lors, tout ce qui se trouvera abusivement dans les parties communes de l'immeuble sera évacué par notre équipe d'entretien des communs.

Nous comptons sur votre collaboration pour participer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité dans votre immeuble et ainsi éviter d'alourdir vos charges locatives.

Nous vous rappelons que les encombrants sont enlevés tous les trimestres par la Ville de Liège.

<https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/proprete/actualites/calendriers-des-collectes-des-dechets-2018>

La Ressourcerie du Pays de Liège scrl peut se déplacer chez vous pour enlever vos encombrants.

<http://www.ressourcerieliege.be/>